

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 6 février 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 27 janvier 2015

N° 2015-07

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

OCTROI D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ARGEV POUR SA
PARTICIPATION A
L'EDITION 2014
DU TELETHON

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROUCHON (par proc. à M. ROULE à partir du N° 2015-11), M. NOUELLE, M. PROST, M. DIALLO (par proc. à M. TAKI), Mme BREMOND, M. JOUBERT (par proc. à M. PROST), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme CARRET), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. CHAVANE), Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET jusqu'au N° 2015-06 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

Pour la 26^{ème} année, l'ARGEV VEOLIA eau a organisé les 5 et 6 décembre derniers diverses manifestations à l'occasion du TELETHON.

La Municipalité soutient depuis des années cette association qui oeuvre pour récolter des fonds destinés à l'Association Française contre les Myopathies.

L'Association Française contre les Myopathies est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes. Elle a placé le soutien à la recherche et la découverte de traitements innovants au coeur de son action.

En 2013, l'ARGEV a ainsi pu reverser 17 525 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à la majorité, 41 voix pour et 2 abstentions,

- DECIDE

d'octroyer **une subvention de 1 300 €** à l'association ARGEV au titre du TELETHON 2014,

- DIT

que les crédits seront prélevés sur le compte nature 6745, fonction 020 G.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 6 février 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET